

Un Mot du Maire au sujet de la tranquillité publique



Exceptionnellement, ce « Mot du maire » ne fait pas suite à une réunion du Conseil municipal, mais à une succession d'événements ayant troublé la quiétude habituelle de notre village.

En effet, vous avez été nombreux à me faire part de votre mécontentement quant aux nuisances sonores générées par certains jeunes, de Verquières et des environs, lors de leurs rassemblements quasi-quotidiens – mais aussi nocturnes – sur certains espaces publics.

Face à cette situation véritablement dérangeante pour une grande partie de la population, les élus se sont mobilisés, avec notre garde municipal ainsi que les gendarmes de la brigade de Gendarmerie d'Orgon. Sachez que la municipalité a pris toutes les mesures dont elle dispose afin de ramener le calme et la sérénité.

En premier lieu, nous avons rencontré, en mairie, les adolescents concernés de Verquières, accompagnés de leurs parents, afin d'évoquer ces incivilités et leur rappeler les règles de base du respect et du « bien vivre ensemble ».

Dans le même temps, notre garde-champêtre a intensifié ses contrôles des deux-roues à moteur et a systématiquement verbalisé les infractions concernées.

Il en est de même avec les gendarmes de la brigade d'Orgon, dont les patrouilles sont dorénavant plus nombreuses sur notre commune.

D'autre part, chaque dégradation de biens publics a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie Nationale. Grâce à la vidéo-protection, un jeune mineur d'un village voisin a ainsi été convoqué au tribunal de Tarascon.

Je suis souvent allé à la rencontre de ces jeunes – y compris la nuit – afin d'essayer de les convaincre que leurs amusements doivent être respectueux du voisinage et qu'il est des horaires où ce même voisinage aspire légitimement à pouvoir dormir tranquillement... Peine perdue !

Face au caractère obstiné de certains comportements, j'ai dû me résoudre à prendre un arrêté d'interdiction de rassemblements de personnes, sur les lieux publics, de 22 heures à 8 heures. Dès lors, je vous invite à signaler à la Gendarmerie tout regroupement vous créant des nuisances : ainsi, les forces de l'ordre veilleront à l'application de cet arrêté et verbaliseront les contrevenants.

Dorénavant, j'ose espérer que notre village retrouvera la quiétude à laquelle chacun d'entre nous aspire. Sachez, quoi qu'il en soit, que je continuerai de veiller à la préservation de notre qualité de vie, basée notamment sur le respect des règles les plus élémentaires de la vie en société.

Je tenais à vous tenir informés de la situation et, dans l'attente de vous retrouver à la rentrée prochaine, vous souhaite de passer un excellent mois d'août.

Verquières, le 31 juillet 2016